

## **COMPTE RENDU**

LE CONSEIL MUNICIPAL S'EST RÉUNI À LA MAIRIE LE :

**MARDI 3 MARS 2020 à 20 h 00**

AFFICHÉ LE : **25 FÉVRIER 2020**

### **ORDRE DU JOUR :**

#### **➤ Décisions du Maire**

#### **➤ Délibérations**

1. Avis sur le Schéma de Cohérence Territoriale de la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique (CARA).
2. Zone d'aménagement concerté multi-sites Cormier – Battières. Compte rendu annuel à la collectivité 2019.
3. Compte de gestion 2019 - Budget commune.
4. Compte administratif 2019 - Budget commune.
5. Affectation du résultat - Compte administratif 2019 - Budget commune.
6. Fiscalité directe - Vote des taxes 2020.
7. Actualisation de l'autorisation de programme n° 2015/01 restauration de l'Église Saint-Étienne.
8. Budget primitif 2020 – Commune.
9. Vote des subventions 2019.
10. Confirmation de garantie d'emprunt accordée à la SEMIS - 7 LLS.
11. Instauration de principe de la redevance réglementée pour chantier(s) provisoire(s) de travaux sur des ouvrages des réseaux distribution de gaz.
12. Projet de convention avec la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique pour la mise en œuvre du schéma communautaire en faveur de l'intégration des familles dans leur environnement- piliers n° 1 et n° 3
13. Projet de convention avec la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique pour la mise en œuvre du schéma communautaire en faveur de l'intégration des familles dans leur environnement- pilier n° 2.
14. Création d'emplois contractuels saisonniers – été 2020
15. Révision générale du PLU : approbation du plan local d'urbanisme de la commune de Vaux-sur-Mer.

### **DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille dix-neuf, le 3 mars 2020 à vingt heures,  
Le Conseil Municipal de la Commune de VAUX SUR MER,  
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, conformément à  
l'article L.2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales,  
A la Mairie, sous la présidence du Maire Madame CARRÈRE Danièle.

Date de la Convocation : le mardi 25 février 2020;

**PRÉSENTS** : ARGUELLES José, BARRAUD Louis, BÉGOT Christian, BORDIER Anne, CAMEL Ludivine, CARPENTIER Lydie, CARRÈRE Danièle, CHAMBELLAND-GODIÉ Stéphanie, CRESPIAN Marie-Annick, DEVOUGE Stéphane, GÉNÉRAUD Jacky, GOMIS Jacqueline, GRASSET Jean-Michel, GUIBERT Françoise, GUGLIERI Henri-Michel, LAZARE Muriel, LIBELLI Patrice, PALISSIER Colette, PIERRE Annie, PUGENS Véronique, TUS Françoise, AKLI Yala,

**ABSENTS REPRÉSENTÉS** : FABY Hervé par BÉGOT Christian, GIRAUDOT Josiane par PUGENS Véronique, MARX Pierre par BARRAUD Louis,

**ABSENTS** : NÉKADI Frédéric, THOMAS Martine,

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : TUS Françoise,

Nombre de membres en exercice : 27 – Présents : 22 – Votants : 25

Délibération n° **2020/03.03/01**

**AVIS SUR LE SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION ROYAN ATLANTIQUE (CARA)**

Le conseil municipal a émis un avis favorable sur le SCoT, les observations de la commune de Vaux-sur-Mer ayant été prises en compte

Délibération n° **2020/03.03/02**

**ZONE D'AMÉNAGEMENT CONCERTÉ MULTI-SITES CORMIER - BATTIÈRES**

**COMPTE RENDU ANNUEL À LA COLLECTIVITÉ 2019**

Le conseil municipal a pris acte du Compte Rendu à la Collectivité Locale (C.R.A.C.L.) 2019.

Délibération n° **2020/03.03/03**

**COMPTE DE GESTION 2019 - BUDGET COMMUNE**

Le conseil municipal a déclaré à l'unanimité que le compte de gestion de la commune dressé, pour l'exercice 2019 par Madame le Receveur Principal de La Trésorerie de Royan, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Délibération n° **2020/03.03/04**

**COMPTE ADMINISTRATIF 2019 - BUDGET COMMUNE**

Le conseil municipal a donné acte, à la majorité, à Madame le Maire de la présentation du compte administratif de l'exercice 2019 du budget et des décisions modificatives de la commune, lequel peut se résumer ainsi :

- de donner acte à Madame le Maire de la présentation du compte administratif de l'exercice 2019 du budget et des décisions modificatives de la commune, lequel peut se résumer ainsi :

**Section de fonctionnement**

Recettes de fonctionnement	6 953 402,13 €
Dépenses de fonctionnement	5 499 033,32 €
Excédent	1 454 368,81 €

**Section d'investissement**

Recettes d'investissement	5 245 032,96 €
Dépenses d'investissement	2 947 194,44 €
Excédent	2 297 838,52 €
Déficit des restes à réaliser	3 544 875,54 €

Délibération n° **2020/03.03/05**

**AFFECTATION DU RÉSULTAT**

**COMPTE ADMINISTRATIF 2019 - BUDGET COMMUNE**

Le conseil municipal a décidé, à l'unanimité, d'affecter le résultat comme suit :

- en réserves compte 1068 pour une somme de 1 454 368,81 €.

Délibération n° **2020/03.03/06**

**FISCALITÉ DIRECTE - VOTE DES TAXES 2020**

Le conseil municipal a fixé, à l'unanimité, les taux des 3 taxes comme proposé ci-dessus pour l'année 2020 :

- Taxe d'habitation : 8,90 %
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 16,19 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 56,05 %

Délibération n° **2020/03.03/07**

**ACTUALISATION DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME N° 2015/01 RESTAURATION DE L'ÉGLISE SAINT-ÉTIENNE**

Le conseil municipal a approuvé, à l'unanimité, les modifications dans la répartition prévisionnelle des crédits de paiement de l'autorisation de programme de l'église Saint-Étienne telles que présentées :

➤ Dépenses prévisionnelles :

N°	Montant TTC	Crédits de paiement					
		2015	2016	2017	2018	2019	2020
2015/01 Durée 6 ans - Article 2313	863 249 €	5 760 €	16 140 €	11 854 €	120 311 €	308 897 €	400 287 €

➤ Recettes prévisionnelles :

Nature	Montant	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Autofinancement	283 990 €	2 526 €	15 195 €	9 207 €	78 341 €	167 793 €	10 928 €
<b>FCTVA</b>	64 208 €		945 €	2 647 €	1 944 €	16 446 €	42 226 €
Subvention État (D.R.A.C.)	240 654 €	3 234 €			36 946 €	62 015 €	138 459 €
Subvention Région	62 325 €					35 063 €	27 262 €
Subvention Département	153 128 €				3 080 €	27 580 €	122 468 €
Subvention CARA	25 944 €						25 944 €
Fondation du patrimoine	18 000 €						18 000 €
Dons	15 000 €						15 000 €
<b>TOTAUX</b>	<b>863 249 €</b>	<b>5 760 €</b>	<b>16 140 €</b>	<b>11 854 €</b>	<b>120 311 €</b>	<b>308 897 €</b>	<b>400 287 €</b>

Délibération n° **2020/03.03/08**

**BUDGET PRIMITIF 2020 - COMMUNE**

Le conseil municipal a adopté, à la majorité, le budget primitif 2020 de la commune,

- par chapitres budgétaires pour la section de fonctionnement dont les dépenses et recettes s'élèvent à 6 293 274 €.
- par opérations budgétaires ou chapitres pour la section d'investissement dont les dépenses et recettes s'élèvent à 8 220 269,09 €.

Délibération n° **2020/03.03/09**

**VOTE DES SUBVENTIONS 2020**

Le conseil municipal a voté les subventions suivantes :

**CCAS et coopératives scolaires :**

	Demandé 2020	Proposé 2020
C.C.A.S. de Vaux-sur-Mer	50 000 €	<b>40 000 €</b>
École élémentaire (58,45 € X 148 élèves = 8 650 €)	****	<b>8 650 €</b>
École maternelle (22,53 € X 77 élèves = 1 735 €)	****	<b>1 735 €</b>
<b>TOTAL</b>		<b>50 385 €</b>

\*\*\*\* Montant attribué selon une dotation par élève augmentée de 1,1% pour 2020.

**Subventions aux associations pour 2020 :**

	Demandé 2020	Proposé 2020
Amis des bêtes (avec +650€ pour prise en charge de chats et de chiens)	350 €	1 000 €
Association syndicale du Marais de Pontailac	1 020 €	1 020 €
Associations syndicales Marais d'Arvert/St Augustin	856 €	856 €
Basket-ball and sun	1 500 €	1 000 €
C.A.U.E. 17	1 250 €	1 250 €
C.E du personnel de la commune de Vaux s/ Mer	7 000 €	6 600 €

Chambre des métiers 17	258 €	258 €
Collège Emile Zola	55 €	55 €
Collège Henri Dunant	803 €	803 €
Collège Sainte-Marie	187 €	187 €
Don du sang bénévole St Palais	350 €	350 €
Fêtes romanes	500 €	0 €
Lycée Cordouan	352 €	352 €
Lycée de l'Atlantique	165 €	165 €
Maison familiale rurale de Cravans 17	50 €	50 €
Marathon Royan-Côte de Beauté (Était 17 Soupapes)	750 €	750 €
Rotary Club (*)	1 000 €	1 000 €
Royan solidarité	200 €	200 €
Royan Vaux Atlantique football club	16 000 €	16 000 €
SNSM	500 €	300 €
USEP école maternelle	294 €	294 €
Vaux Océan Poker	600 €	600 €
<b>TOTAL</b>	<b>34 040 €</b>	<b>33 090 €</b>
<b>Prévu au BP 2020</b>		<b>34 000 €</b>

(\*) Participation au coût d'installation d'un parcours de rééducation sur l'espace vert central de l'hôpital de Royan. Son montant s'élève à 39 669 € TTC.

Délibération n° 2020/03.03/10

**CONFIRMATION DE GARANTIE D'EMPRUNT ACCORDÉE A LA SEMIS – 7 LLS.**

Le conseil municipal a décidé à l'unanimité de réitérer sa garantie pour le remboursement de chaque ligne du prêt réaménagé, initialement contractée par la SEMIS auprès de la Caisse des dépôts et consignations.

Délibération n° 2020/03.03/11

**INSTAURATION DE PRINCIPE DE LA REDEVANCE RÉGLEMENTÉE POUR CHANTIER(S) PROVISoire(S) DE TRAVAUX SUR DES OUVRAGES DES RÉSEAUX DISTRIBUTION DE GAZ**

Le conseil municipal a décidé, à l'unanimité, d'instaurer une redevance pour l'occupation provisoire du domaine public par les chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux de distribution de gaz et de fixer le mode de calcul, conformément au décret n° 2015-334 du 25 mars 2015, en précisant que celui-ci s'applique au plafond réglementaire.

Délibération n° 2020/03.03/12

**PROJET DE CONVENTION AVEC LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION ROYAN ATLANTIQUE POUR LA MISE EN ŒUVRE DU SCHÉMA COMMUNAUTAIRE EN FAVEUR DE L'INTÉGRATION DES FAMILLES DANS LEUR ENVIRONNEMENT-Piliers n° 1 et n° 3**

Le conseil municipal a autorisé, à l'unanimité, Madame le Maire ou

l'adjoint délégué à signer la convention de partenariat relative à la mise en œuvre du schéma communautaire en faveur de l'intégration des familles dans leur environnement pour les piliers n°1 (alimentation d'un observatoire et d'un site internet) et n°3 (mise en œuvre d'une politique d'information jeunesse).

Délibération n° **2020/03.03/13**

**PROJET DE CONVENTION AVEC LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION ROYAN ATLANTIQUE POUR LA MISE EN ŒUVRE DU SCHÉMA COMMUNAUTAIRE EN FAVEUR DE L'INTÉGRATION DES FAMILLES DANS LEUR ENVIRONNEMENT- Pilier n° 2**

Le conseil municipal a autorisé, à l'unanimité, Madame le Maire ou l'adjoint délégué à signer la convention de partenariat relative à la mise en œuvre du schéma communautaire en faveur de l'intégration des familles dans leur environnement pour le pilier n°2 (fiches actions).

Délibération n° **2020/03.03/14**

**CRÉATION D'EMPLOIS CONTRACTUELS SAISONNIERS - ÉTÉ 2020**

Le conseil municipal a décidé de créer, à l'unanimité :

pour l'arrosage des parterres fleuris, pour l'entretien des plages, du marché quotidien et des voies publiques :

6 postes d'Adjoint Technique à temps incomplet (30h par semaine) du 1er Juillet au 31 Août 2020, à pourvoir par recrutement direct d'au moins deux détenteurs du permis de conduire, rémunérés sur la base du 1er échelon de l'échelle C1 de rémunération (IB 350) ;

- 1 poste d'Adjoint Technique à temps incomplet (31h15 par semaine) du 1er Avril au 31 Juillet 2020, à pourvoir par recrutement direct d'un détenteur du permis de conduire, rémunéré sur la base du 1er échelon de l'échelle C1 de rémunération (IB 350).

- 1 poste d'Adjoint Technique à temps incomplet (31h15 par semaine) du 1er Juin au 30 Septembre 2020, à pourvoir par recrutement direct d'un détenteur du permis de conduire, rémunéré sur la base du 1er échelon de l'échelle C1 de rémunération (IB 350).

pour l'animation (marchés nocturnes, feux d'artifice, spectacles, etc...) :

- 1 poste d'Adjoint Technique à temps complet (35 heures par semaine) du 13 Juin au 6 Septembre 2020, à pourvoir par recrutement direct d'un détenteur du permis de conduire, rémunéré sur la base du 1er échelon de l'échelle C1 de rémunération (IB 350) ;

- 2 postes d'Adjoint Technique à temps complet (35 heures par semaine) du 1er Juillet au 31 Août 2020, à pourvoir par recrutement direct de détenteurs du permis de conduire, rémunérés sur la base du 1er échelon de l'échelle C1 de rémunération (IB 350).

pour assister la Police Municipale :

- 2 postes d'Agent de Surveillance de la Voie Publique contractuel à temps complet (35h par semaine) du 1er Juillet au 31 Août 2020, à pourvoir par recrutement direct de détenteurs du permis de conduire, rémunérés sur la base du 1er échelon de l'échelle C1 de rémunération (IB 350).

1 poste d'Agent de Surveillance de la Voie Publique contractuel à temps complet (35h par semaine) du 8 Juin au 1er Septembre 2020, à pourvoir par recrutement direct d'un détenteur du permis de conduire, rémunéré sur la base du 5ème échelon de l'échelle C1 de rémunération (IB 356).

2°/ Considérant que l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement fonctionnera du 6 Juillet au 28 Août 2020 et que sa Directrice a besoin de renforcer l'équipe des animateurs titulaires pour encadrer, réglementairement, les nombreux enfants accueillis :

- 4 postes d'Adjoint d'Animation à temps complet (44 heures par semaine) du 6 Juillet au 28 Août 2020, à pourvoir par recrutement direct de détenteurs du Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur de centre de vacances, rémunérés sur la base du 1er échelon de l'échelle C1 de rémunération (IB 350) ;

- 1 poste d'Adjoint d'Animation à temps complet (35 heures par semaine) du 6 Juillet au 28 Août 2020, à pourvoir par recrutement direct d'un détenteur du Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique ou du Brevet de Surveillant de Baignade, rémunéré sur la base du 5ème échelon de l'échelle C1 de rémunération (IB 356) ;

- 1 poste d'Adjoint d'Animation à temps non complet (17h30 par semaine) du 6 au 31 Juillet 2020, à pourvoir par recrutement direct d'un détenteur du Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur de centre de vacances, rémunéré sur la base du 1er échelon de l'échelle C1 de rémunération (IB 350).

Délibération n° <b>2020/03.03/15</b>
--------------------------------------

### **RÉVISION GÉNÉRALE DU PLU : APPROBATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE VAUX-SUR-MER**

Le conseil municipal a approuvé, à la majorité, le PLU de VAUX-SUR-MER.

Le dossier de PLU approuvé est tenu à la disposition du public à la mairie aux jours et heures habituelles d'ouverture du service urbanisme.